

Monsieur le Directeur,

J'avais déjà formé le projet de m'arrêter 48 heures à Athènes en me rendant en France ce mois de juillet prochain et de m'entendre avec vous sur ce qu'il serait possible de demander pour les examens de nos élèves; je suis donc heureux que M. le Ministre ait pris lui-même l'initiative de cette question et je m'empresse de répondre aux demandes que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je ne renonce pas cependant à mon voyage et je renvoie à cette époque les plus amples détails sur notre organisation, nos besoins et notre avenir.

L'année prochaine, c.à.d. en juillet 1871, 10 ou 12 de nos élèves les plus avancés seront en mesure de se présenter au baccalauréat en sciences françaises, si la commission veut bien apporter de légères modifications aux habitudes ordinaires de l'examen.

Dans les années suivantes le nombre probable des candidats croîtra et la préparation deviendra plus complète.

Par la nature de notre lycée, essentiellement ottoman,
il me paraît nécessaire dans les examens 1° que l'on
ajoûte le turc et le grec moderne comme langues
vivantes; 2° qu'au lieu de la France on prenne la
Turquie comme base de l'étude de l'histoire et de
la géographie; 3° qu'on borne l'exercice latin à une
version et à l'explication d'un auteur de quatrième;
4° qu'on bannisse des auteurs français à expliquer
ceux qui présentent un caractère religieux, tels que
Rohuet, très difficile d'ailleurs, Massillon, Bourdaloue,
des qui ne conviennent pas à des grecs, des arméniens,
et des turcs.

En 1871 il est douteux que nos élèves puissent
répondre sur la philosophie; plus tard cela se pourra.

Tous les programmes scientifiques auront été
vus au complet, à l'exception de la mécanique; on
pourra même y joindre l'histoire naturelle qui, je
crois, n'est pas exigée.

Il me semble que ces modifications, toutes
de peu d'importance, ne demandent que l'agrément
des examinateurs et peuvent se réaliser sans nouveaux
programmes, ni décision spéciale.

La commission pourrait, à mon avis, être composée
de trois membres de l'école d'Athènes comprenant le Directeur,
Président, le membre scientifique et ~~un~~ membre littéraire;
elle se compléterait ici d'un examinateur pour le turc
et d'un ingénieur français des mines ou des ponts et
chaussées. J'ai écarté toute idée de prendre aucun
examinateur chez nous.

Il serait probablement difficile, en général, de
percevoir sur les élèves des droits d'examen.

De trois ou quatre ans nous ne pourrions présenter
personne aux épreuves du baccalauréat en lettres.

Les examens ayant lieu à la fin de notre
année scolaire, c.à.d. vers le milieu de juillet, tous
les professeurs que vous nous enverriez seraient logés et
nourris au lycée, sans inconvénient et vous trouveriez
vous-même, Monsieur le Directeur, mon logement
à votre disposition. à quelque époque de l'année
d'ailleurs qu'il puisse vous être agréable de venir
à Constantinople, j'en estimerais heureux de vous y
recevoir, si j'en y trouve et de vous en faire les
honneurs.

Quant aux élèves de chez vous qui viendront ici
dans le courant de l'année, adressez les-moi; nous ferons
notre possible pour les loger et, si nous ne le pourrions
pas, nous leur offririons au moins la table avec
plaisir. Ils peuvent y compter dès à présent. Je ne
saurais trop vous remercier de l'offre gracieuse
que vous-même voulez bien me faire pour mes collègues
et pour moi.

Je pense que si quelqu'un de nos maîtres
était en mesure de passer les examens de la licence
en lettres, vous voudriez bien, prévenu à temps, vous
prêter à les leur faire subir à Athènes.

En dehors des questions d'examen si, pendant
mon séjour ici, je puis vous être de quelque utilité,
disposez de moi sans hésiter: je serais charmé d'avoir
à vous l'honneur de vous être agréable et de vous
prouver que partout on s'étend l'université française
vous avez des sympathies assurées.

Unissez agréés, Monsieur le Directeur,
l'assurance de mes sentiments les plus distingués.
Tr. de Jullien

note de M de Salve
pour 1871